

# Lekha Dodi n° 693

Parachat

”Be”

« Le Machiah' arrive chevauchant sur un âne »

par Rav Moché Mergui - Roch Hayéchiva

N'y-a-t-il pas un autre moyen, plus moderne pour le Machia'h ?

En souvenir de la dixième Plaie d'Egypte, la mort des premiers nés, la *Torah* ordonne à *Moshe Rabbenou* (*Chemot* 13-2) : « *Kadesh Li Kol Be'hor Peter Re'hem* [Sanctifie pour Moi tout premier né, qui ouvre la matrice]. » « Parmi les enfants d'Israël, soit homme, soit animal, il est à Moi. »

Au verset 13, la *Torah* précise : « le premier né âne, tu le rachèteras par un agneau. Et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. »

La *Mitsva* de sanctifier le premier né consiste : **pour l'homme**, à donner au *Cohen* son premier garçon qui a ouvert la matrice, et à le racheter avec cinq pièces d'argent. C'est le « *Pidyon Haben* ».

Concernant les animaux purs premiers nés : **l'agneau, le chevreau et le veau**, sont offerts en sacrifice à *Hachem* dans le *Beit Hamikdache*.

Parmi les animaux impurs, seul l'âne est *Kaddosh*. Soit il est échangé avec un agneau qui est offert au *Cohen*, soit le propriétaire refuse de l'échanger. Il ne peut alors ni le garder ni l'utiliser : il doit lui briser la nuque.

Quelques explications s'imposent en réponse aux questions suivantes : pourquoi précisément **l'âne** ? Que représente ce choix, que la *Torah* propose au propriétaire, soit de l'échanger avec un agneau soit de lui briser la nuque ? *Rachi* explique : **l'âne** est déclaré *Kaddosh* à titre de **reconnaissance**. En effet, l'âne a aidé les *Bene Israël* lors de la sortie d'Egypte. Car ils étaient surchargés des biens et des richesses que les *Bene Israël* emportaient avec eux. Certes la richesse était matérielle, mais aussi spirituelle.

En effet a *Torah* nous invite à réfléchir à la qualité première de **l'âne**, qui est **l'obstination**. Pour leur part,

les Egyptiens se sont obstinés à ne pas obéir à l'Ordre divin qui était de laisser partir les *Bene Israël*. Il a fallu attendre la dixième Plaie pour qu'ils puissent sortir libre d'Egypte.

Le message est clair : l'échange contre un « agneau » qui est un animal pur qui symbolise par excellence la qualité de la **soumission**. L'âne animal impur, symbolise le défaut d'**obstination**, doit être transformée et élevée au Service divin, c'est-à-dire échanger le défaut en qualité.

Si l'homme n'est pas capable d'élever cette obstination en *Kedoucha*, alors la *Thora* lui propose une solution radicale : combattre le défaut par la force, en le cassant et le brisant. Dans la vie, l'homme doit s'inspirer de cette *Mitsva* à transformer ses défauts humains : l'obstination, la colère, l'orgueil... en qualité au service Divin, à défaut si l'homme ne réussit pas la *Torah* lui propose une solution radicale apprendre à combattre et briser ses défauts.

Le *Machia'h* arrive chevauchant sur un âne, pas dans une Lamborghini c'est-à-dire qu'il a totalement mit ses passions et ses défauts humains au service Divin: il est **parfait**.

**Horaires Chabat Kodech Nice 5778/2018**

>>vendredi 19 janvier /3 chevot  
allumage et entrée de chabat 17h06,  
chékia 17h24

\*pour les Séfaradim, il est impératif de réciter  
la bénédiction AVANT l'allumage des nérotés\*

>>samedi 20 janvier /4 chevot  
fin du chéma 9h52

fin de chabat 18h11 - Rabénou Tam 18h22  
**Tou Bichvat - mercredi 31 janvier 2018**

**Prières chantées par les Officiants**  
**d'après le Richon Letsion le Gaon Rav Yitsh'ak Yossef chalita**  
**(tiré du feuillet "Eine Yitsh'ak" n° 69)**

L'officiant a-t-il le droit d'user des mélodies de chants non juifs pour chanter les prières à la synagogue tel le Kadich ? Il est certain qu'il est préférable d'utiliser les mélodies de chants juifs, bien que nombre des airs chantés aujourd'hui dans les synagogues proviennent de chants non juifs, cependant avec le temps les mots chantés par les non juifs ont été oubliés. Si les airs sont utilisés alors que le contenu des chants est encore connu du public il conviendra de s'abstenir.

Dans le Sefer H'assidim (768) il dit : une personne dotée d'une belle voix il s'abstiendra de chanter des chants non juifs, c'est bien là une faute, il n'utilisera sa belle voix uniquement pour servir D'IEU et Le louer. Ces propos laissent entendre que l'interdiction ne concerne uniquement le contenu du chant non juif, mais chanter le Kadich ou nos autres prières par des airs non juifs c'est permis. Ainsi a écrit le Chout Harif : un officiant qui chante des chants non juifs contenant des propos inanimés de Tora, on sera dans l'obligation de lui interdire désormais d'officier dans nos synagogues. Thèse soutenue par de nombreux décisionnaires : Orh'ot H'aïm, Kolbo, Rama O''H 33-25, Radbaz ; mais il n'est pas interdit d'utiliser les airs des chants étrangers pour chanter nos prières.

Rabi Messaod Rokéa'h, et Rabi H'aïm Falag'i, divergent et sont d'avis qu'il est strictement interdit de chanter nos saintes prières avec des airs provenant de sources impurs. Mais le Rav H'ida permet s'appuyant sur les propos tenus par le Maharam Di Luzano : j'ai composé des chants juifs avec des airs que j'ai pris des arabes puisqu'ils ont de plus beaux airs que nous, je sais que certains décisionnaires ne suivent pas mon opinion, mais il ne faut pas suivre ces opinions. Rabi AAvraham Alkali également autorise.

De nombreux maîtres ont autorisé cela se basant sur le fait que l'air des chants arabes ne fait plus référence au contenu de leurs chants largement oubliés du public. On voit bien que les prières chantées avec des airs de chants étrangers permettent aux fidèles de prier avec une grande ferveur, l'usage de mélodies étrangères n'a éloigné personne de nos synagogues. Le Sefer H'assidim (158) écrit : lorsque tu pries, prononce les prières avec une mélodie douce et agréable, cela te

permettra de prier avec cœur et joie. L'interdiction ne concerne donc uniquement les airs faisant référence à des chants non juifs dont les mots et le contenu de leurs chants sont connus du public, lorsque le contenu des chants étrangers est oublié on aura le droit d'emprunter leur mélodie. N'oublions pas que certains airs chantés par les arabes étaient des airs juifs à l'origine. Rabi Israel Moché H'azan et le Richon Letsion Rabi H'aïm Avraham Gaguin autorisent également, ainsi que Rabi Eliyahou H'azan.

Toutefois il faut rappeler aux h'azanim (officiants de la prière) de ne point s'étaler sur une syllabe lorsqu'ils chantent puisque bien souvent cela change le sens du mot. voir Tossefot Bérah'ot 47A et Choulh'an Arouh' O''H 124-8. A fortiori qu'il devra être vigilant de cela lorsqu'il est au milieu d'un mot, une syllabe trop chantée au milieu d'un mot, coupe le mot en deux et change complètement son sens. voir Choulh'an Arouh' O''H 61-6. Le Bet Yaakov se plaignait déjà des officiants et cohanim qui chantent longuement la birkat cohanim.

Il faut encore rappeler aux h'azanim de ne pas s'attarder sur la dernière syllabe du mot dans les passages du kadich où les fidèles doivent répondre Amen, puisque certains fidèles répondent avant qu'il a fini de prononcer le mot, ce qui est interdit voir Choulh'an Arouh' O''H 124-8.

**Prière des Enfants – tiré de Péniné Parachat Hachavoua**  
**volume 1 page 209 Rav Acher Kobelski :**

Un homme est venu consulter le Steipeler zal : D'IEU merci, IL m'a gratifié de nombreux enfants, pleins de vie et de joie, je voudrais une bénédiction pour qu'ils grandissent dans la Tora et que nous ayons, avec mon épouse, plein de sérénité de nos enfants. Le Rav lui répondit : est-ce qu'une bénédiction suffit pour éduquer correctement les enfants ?! Il faut supplier et prier D'IEU à chaudes larmes ! Certes, répondit l'homme, néanmoins je sens que la prière du Rav est supérieure à la mienne. Le Rav sourit et lui dit : vas dire à ta femme de prier grandement sur tes enfants, le seul moyen de réussir à l'éducation des enfants reste la prière des mamans. Entre la lessive et le repassage, entre deux casseroles à laver, la mère doit exploiter tout son temps à prier pour ses enfants. Une larme versée conduit au sommet de la réussite dans le domaine de l'éducation.

# Parachat BO

## N'aie pas peur, fonce !

Le *Saba de Kelem zal* disait : le plus grand miracle de la sortie d'Égypte est le fait que Moché se tient devant Parô et s'oppose à lui. Ce pharaon si puissant et si cruel est impuissant devant Moché. *Rav Yaakov Galinsky zal* poursuit (*Véhigadta Chémot page 167*), toutefois la question s'impose : comment se fait-il que Moché n'a pas peur de faire face à Parô ? Le Zohar dit que Moché avait peur d'aller chez Parô - le sanctuaire de l'impureté ! Alors D'IEU lui dit "Bo - viens chez Parô", il n'est pas dit "vas chez Parô" ! Le verbe choisi "viens" veut dire "viens avec Moi, allons ensemble" comme a dit le roi David (Téhilim 23-4) « même si je vais dans les profondeurs de la mort je n'ai pas peur car Tu es avec moi ».

Rav Yaakov zal raconte : lorsque le Rav de Poniowitsh zal était nommé Rav de la ville, le bureau de la communauté était constitué majoritairement de gens peu scrupuleux en matière de Tora et lui faisaient de nombreuses pressions pour qu'il allège les lois de la Tora ; jusqu'au jour où ils le menacèrent de le virer de son poste s'il ne se soumettrait pas à leurs attentes. Perdu, il se rendit auprès de son maître le H'afets H'aïm. Le Rav lui dit : c'est bien que tu es venu me voir mais le H'afets H'aïm ne sera pas là éternellement ! Comprends bien une chose, si

ces hommes ont le bénéfice de la majorité il leur manque un ingrédient majeur que nous détenons : Hakadoch Barouh' Hou !!! Les Grecs détenaient une armée grandiose et puissante, mais Hakadoch Barouh' Hou n'était pas avec eux, IL était avec les faibles, les minoritaires et ceux sont ces derniers qui remporteront la victoire ! Sur ces propos le Rav de Poniowitch retourna dans sa communauté et déclara aux membres du bureau : je dirige la communauté et ses institutions selon les valeurs de la Tora, si vous voulez la guerre je suis prêt ! Sur ce discours investi le bureau se rétracta de ses mauvaises intentions...

Rav Yaakov de conclure : Hakadoch Barouh' Hou est parmi nous, nous gagnons à tous les coups, à condition de ne pas LE repousser !!!

*(nb : j'ai très envie de rajouter une note, mais je crois que le discours est très clair, n'aie peur de PERSONNE, tu es accompagné d'Hakadoch Barouh' Hou, tu gagnes à tous les coups, aucun être ne peut se tenir devant toi, oui aucun, tout aussi puissant soit-il tel que le pharaon, fonce, trace, ne te retient devant rien du tout, à fortiori lorsque tu œuvres pour la Tora et se tiennent devant toi des serpents qui veulent te couler. Ni l'argent, ni le poste, ni le pouvoir, ni la puissance pourront t'atteindre si tu es convaincu que ton compagnon n'est autre que Hakadoch Barouh' Hou...)*

## Les Dix Plaies

On peut s'interroger pourquoi D'IEU a frappé l'Égypte de dix plaies, une plaie n'aurait-elle pas suffi pour châtier l'Égypte et son Pharaon ? Notre Grand Maître *Rabénou Ovadya Yossef zal* (*Michoulh'ano Chel Maran Bo page 154*) répond : Au restaurant on propose aux clients un menu diversifié afin que chaque client soit satisfait, puisque les hommes sont différents. Ainsi les plaies avaient pour enjeu, entre autre, de sensibiliser les Enfants d'Israël et de reconnaître la main de D'IEU, il fallait une diversité de plaies pour atteindre toutes les sensibilités. *(nb : il y a ici une idée surpuissante, on n'est pas toujours sensible à ce qui se passe autour de nous, l'un sera impressionné d'un lever ou coucher de soleil, l'autre d'un malade qui est guéri, le suivant d'un crash d'un avion qui miraculeusement tous ses passagers sont épargnés etc. La chose n'est pas reprochable, tout le monde ne peut pas être éveillé par tout ce qui se trame autour de nous, la diversité des événements est là pour toucher toutes les sensibilités. Le problème commence lorsque rien ne nous intéresse, rien ne nous touche. Insensible et indifférent à tout ce qu'il se passe autour de lui c'est la théorie de Parô...)*

retrouvez le sourire !  
envoyez un don aux  
18 ans du Lekha Dodi  
à « CEJ 31 Avenue Henri  
Barbusse 06100 Nice »

## *Le Beau (5) – par Rav Imanouël Mergui*

Au traité Kidouchin 49B le Talmud cite un enseignement surprenant « Dix mesures de beauté sont descendus dans le monde, Yérouchalaïm en a pris neuf, et une le reste du monde ». La Guémara voit en la beauté la caractéristique propre et particulière à Yérouchalaïm. Métivta rapporte les passages talmudiques des traités Baba Métsia 88A et Guitin 58A où il est expliqué qu'il s'agit de beauté physique des habitants de Yérouchalaïm !

Mais si on peut admettre que Yérouchalaïm est une belle cité est-ce ainsi que nous aurions choisi de la définir ? Peut-être aurions-nous opté pour l'appeler la ville sainte, ou la ville sanctuaire ? Quand bien même Yérouchalaïm est une belle ville, sa beauté n'est-elle pas un aspect secondaire ? Et, n'existe-t-il pas d'endroits dans le monde plus beau que Yérouchalaïm ?

De toute évidence il y a quelque chose qui m'échappe dans ce sujet si passionnant que représente le beau ! Mais quoi ? Aujourd'hui lorsqu'on parle de beau on fait référence à l'aspect physique, mais la Guémara aussi a analysé de la sorte ?! Que dire ?

Lorsque le Gaon Rav Moché Chapira zal (Chouvi Vénéh'ézé Galout Ougueéoulat Mitsraïm) explique les méfaits de l'exil il rappelle que celui-ci a un effet non seulement sur l'aspect géographique des êtres, en l'occurrence Israël, l'exil va bien au-delà d'un déplacement d'une terre. L'exil a également abîmé les valeurs. Selon son discours je dirais qu'il existe l'exil des concepts et des idées. C'est-à-dire que le déplacement d'une terre a déplacé également les esprits. L'exil a souillé les notions. Durant ce long exil nous avons pour exercice de redéfinir les "choses" dans tous les domaines. Aucun mot comme aucun concept de la vie n'a échappé aux méfaits de l'exil. Tout est brouillé. Tout est chamboulé. Cette thèse est vécue au quotidien lorsqu'on parle de paix et de guerre, de couple et d'éducation, d'économie et de société. C'est également les principes de la Tora qui sont confus,

tels : exil et rédemption, Machiah' et messie, pratique et étude de la Tora etc. Le monde est enfermé dans une prison intellectuelle de laquelle celui qui ose et essaie de s'en sortir est condamné... !

Si on peut élaborer ce malaise dû à l'exil en le démontrant sur de multiples exemples, le Rav Chapira zal a choisi de travailler cet enseignement talmudique notant la beauté de Yérouchalaïm ; il dit la chose suivante « la notion véritable du "beau" est ce qui relie les éléments inférieurs aux éléments supérieurs, Yérouchalaïm est la ville qui est rattachée à Yérouchalaïm d'en haut ! (Midrach Téhilim 122) ; alors que tout ce qui est qualifié de beau aujourd'hui était vu comme une abomination avant l'exil, par ailleurs tout ce qui est répugnant aux yeux des hommes d'aujourd'hui est ce qui a de réellement beau ».

Je comprends notamment, l'exercice consiste avant tout de définir qu'est-ce que le beau ? On ne peut comprendre la place du beau si on n'a pas au préalable défini qu'est-ce que le beau ?

Le Rav zal nous donne une définition fantastique : le beau est tout ce qui a un rapport d'avec les valeurs absolus le "en haut". Tout ce qui se rattache à une source qui sort de ce monde, qui vient d'un monde supérieur donc existentiel, est ce qui a de véritablement beau. Là on n'est plus dans le beau subjectif. Les valeurs, dans la Tora, se définissent et se vivent à une dimension qui va au-delà du monde matériel. Ce discours est fabuleux puisque nous parlons du "beau physique" et le voyons dans sa dimension dépassant la matière. C'est dire que l'exil a dénaturé le beau pour l'emprisonner dans son aspect purement corporel. On définit ce qui est beau en se référant strictement à son enveloppe extérieur. Le beau est la transcendance de l'univers dans son aspect le plus élargi, un univers auquel l'homme peut et doit avoir accès en se libérant de la définition subjective des choses pour rejoindre leur côté objectif. Ce lien de l'univers qu'on peut palper avec les yeux d'avec celui qu'on peut palper avec l'esprit et ses profondeurs est la définition même du beau !

